



Distr. générale  
25 novembre 2021

Français  
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies  
pour l'environnement du  
Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement  
du Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Cinquième session**

Nairobi (hybride), 22–26 février 2021 et 28 février–2 mars 2022\*  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Contributions aux réunions du Forum politique de haut  
niveau pour le développement durable et mise en œuvre  
du volet environnemental du Programme de  
développement durable à l'horizon 2030**

**La nature au cœur du développement durable**

**Rapport de la Directrice exécutive**

**Introduction**

1. Le présent rapport est destiné à aider les représentants des États Membres et d'autres représentants de haut niveau du secteur industriel et de la société civile à se préparer au segment de haut niveau de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui se tiendra à Nairobi du 28 février au 2 mars 2022 et aura pour thème « Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable »<sup>1</sup>.

2. Notre planète est une planète connectée. La santé, la nourriture, les économies et le bien-être de près de 8 milliards de personnes et plus de 8 millions d'autres espèces dans divers écosystèmes constituent un réseau de vie qui est étroitement interconnecté. La nature est ce réseau, pourtant les activités humaines ont porté atteinte à 75 % de la surface terrestre de la planète, à 85 % de ses zones humides ainsi qu'à 66 % de ses océans et, de ce fait, ont miné les fondements mêmes de nos sociétés et économies. Compte tenu des annonces actuelles de contributions déterminées au niveau national des États Membres, le monde est sur la voie d'une élévation de la température moyenne de 2,7 °C. Avec l'adoption récente du Pacte de Glasgow pour le climat par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-sixième session, la communauté internationale a renforcé sa volonté de poursuivre ses efforts visant à limiter l'élévation de la température moyenne mondiale à 1,5 °C, reconnaissant la nécessité de veiller à ce que

\* Conformément aux décisions prises par le Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement lors de sa réunion tenue le 8 octobre 2020 et par les bureaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents lors de leur réunion conjointe tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020, la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement a été ajournée le 23 février 2021 et devrait reprendre en présentiel en février 2022.

\*\* UNEP/EA.5/1/Rev.2.

<sup>1</sup> Le présent rapport a été structuré autour des quatre domaines d'intervention proposés dans le rapport des bureaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents lors de leur réunion conjointe tenue les 9 et 10 juin 2020.

l'impact et la dépendance de l'humanité vis-à-vis de la nature nous donnent les meilleures chances non pas juste de survivre mais de prospérer sur cette belle et délicate planète.

3. La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ainsi que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 y afférent visent à mettre fin à la pauvreté, à conserver la biodiversité, à lutter contre les changements climatiques et à améliorer les conditions de vie pour tous, partout. Ces objectifs, intégrés dans les 17 objectifs de développement durable, ne seront probablement pas atteints à moins que des changements en profondeur se produisent dans la manière dont nous utilisons la nature, accordons de l'importance à cette dernière et interagissons avec elle.

4. Notant l'adoption de la Déclaration de Kunming, intitulée « Civilisation écologique : bâtir un avenir commun pour toutes les formes de vie sur Terre », par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa quinzième réunion, qui sera officiellement soumise à l'Assemblée pour l'environnement lors de la réunion en présentiel de sa cinquième session, le PNUE se félicite des nombreux engagements et promesses liés à la biodiversité et à la nature qui ont été formulés par les États Membres, les organisations de la société civile, les populations autochtones et les communautés locales, les jeunes et le secteur privé. Il s'agit notamment de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et de l'Engagement des dirigeants pour la nature, qui ont réuni plus de 90 États Membres pour relever le niveau d'ambition concernant la restauration de la nature dans le but d'inverser le processus de perte de biodiversité d'ici 2030. De tels engagements sont essentiels pour maintenir la dynamique et relever le degré d'ambition concernant la nature, mais ne seront pas suffisants tant qu'ils ne se traduiront pas par des investissements et des mesures.

5. La cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement offre l'occasion de jeter des passerelles, de s'appuyer sur les résultats obtenus et de catalyser l'impact dans le cadre des efforts multilatéraux en matière d'environnement, notamment concernant la biodiversité, le climat, les systèmes alimentaires et la pollution, pour les populations et la planète. Elle marque également le début d'une période de réflexion suscitée par le cinquantième anniversaire de la création du PNUE et de célébration de cet anniversaire. Dans le cadre de la préparation du segment de haut niveau qui aura lieu lors de la réunion en présentiel de la cinquième session, les représentants des États Membres et d'autres représentants de haut niveau du secteur industriel et de la société civile souhaitent peut-être examiner les éléments suivants :

a) Le monde observera les progrès accomplis concernant les déchets et les plastiques dans le milieu marin : la réunion en présentiel offre une occasion de prendre des mesures déterminantes en mettant en place un comité de négociation intergouvernemental afin de combler les lacunes que présentent les instruments existants et de lutter contre la pollution plastique, notamment les déchets plastiques dans le milieu marin, au moyen de solutions circulaires tout au long du cycle de vie des produits plastiques de la source à la mer. Le succès à cet égard sera probablement un élément clé ressortant de la cinquième session ;

b) Respect des engagements antérieurs : des occasions uniques se présentent pour franchir des seuils critiques de changement conduisant à des progrès réels et rapides afin de lutter contre la triple menace des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution. Une série de résolutions, engagements et promesses solides sont déjà en place. Les progrès accomplis dans la mise en place de modes de consommation et de production durables, la restauration des écosystèmes, la gouvernance des ressources minérales, les infrastructures durables, la gestion de l'azote et l'égalité des sexes ne sont que quelques exemples des questions traitées par les résolutions durement négociées qui ont été adoptées par l'Assemblée pour l'environnement à sa quatrième session. Il est à présent temps que cette ambition se traduise rapidement par des politiques, des législations et des investissements afin de concrétiser les engagements qui ensemble peuvent offrir de nouvelles possibilités pour une économie plus verte ;

c) Assurer une relance verte et inclusive dans le cadre de laquelle les jeunes générations ont leur mot à dire et jouent un rôle actif : la réponse mondiale à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en exergue la question des inégalités mondiales en matière de vaccination, mais a également montré que l'humanité était capable d'opérer un changement rapide des comportements, de coopérer face aux menaces qui pèsent sur son avenir commun ainsi que d'innover, de financer et d'agir rapidement. Cette approche – agir avec audace, courage et responsabilité – doit se retrouver dans les plans mondiaux de relèvement après la pandémie visant à préserver la nature, le fondement même d'un développement durable. La pandémie a privé de nombreux jeunes de leurs perspectives d'avenir et mis leurs vies entre parenthèses. Il convient de prendre dûment en compte l'impact des choix politiques sur le bien-être de la prochaine génération. À cet égard, le rapport du Secrétaire général, intitulé « Notre Programme commun », représente un fil conducteur qui devrait constituer la trame du compte-rendu des travaux de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement.

6. S'agissant de catalyser l'action, le succès de la cinquième session dépend de l'impulsion, la créativité et la détermination collectives ainsi que d'une volonté de concrétiser les engagements déjà pris. Une cinquième session réussie doit avoir des répercussions dans les cadres de coopération en place, notamment les accords multilatéraux sur l'environnement. Les sujets ci-après peuvent intrinsèquement produire des dividendes dans le cadre de la réponse aux trois crises planétaires et peuvent être utilisés pour orienter les débats lors de la réunion en présentiel de la cinquième session.

## **I. La nature au service de la santé des êtres humains et des écosystèmes**

### **A. Les mesures relatives aux déchets plastiques et à la pollution plastique dans le milieu marin peuvent transformer notre culture du jetable en encourageant des solutions innovantes et circulaires tout au long du cycle de vie des produits plastiques de la source à la mer**

7. Le fléau de la pollution plastique est omniprésent – des cours d'eau, forêts et montagnes aux profondeurs hadales, en passant par les régions reculées de l'Arctique, il présente des risques pour l'économie, la santé humaine, les espèces sauvages, les services écosystémiques et la stabilité climatique.

8. Des résolutions sur les déchets et la pollution plastique dans le milieu marin ont été adoptées lors de quatre sessions successives de l'Assemblée pour l'environnement. La quatrième session a accordé une attention particulière aux déchets plastiques dans le milieu marin mais également à la question plus large de la pollution plastique, entraînant un changement radical dans les débats menés au niveau mondial sur cette question au cours des deux années qui ont suivi. La réunion en présentiel de la cinquième session offre une occasion de prendre des mesures déterminantes.

9. L'objectif devrait être de réaliser un changement systémique, de mettre en place des solutions appliquées tout au long de la chaîne de valeur des plastiques ainsi que de repenser la manière dont les plastiques sont produits, utilisés et éliminés, avec le double dividende de non seulement produire une planète plus verte mais également créer de nouveaux emplois. La réalisation de cet objectif nécessite des mesures ambitieuses, audacieuses et quantifiables de la part des gouvernements, de la société civile et du secteur privé à tous les niveaux.

10. Lors du segment en présentiel de la cinquième session, les représentants sont invités à examiner les éléments suivants :

a) **Appel à l'action** : processus, financement et coordination multilatérale mis en œuvre afin d'appliquer efficacement les résolutions de l'Assemblée pour l'environnement qui ont été adoptées depuis 2014 lors des quatre dernières sessions de l'Assemblée pour l'environnement ;

b) **Perspectives dans l'action** : la valeur du marché mondial du plastique en 2020 a été estimée à environ 580 milliards de dollars, tandis que la valeur monétaire des pertes de capital naturel marin est estimée à 2 500 milliards de dollars par an. De plus, si aucune mesure n'est prise, les émissions de gaz à effet de serre engendrées par la production, le recyclage et l'incinération des plastiques pourraient représenter 19 % du total des émissions autorisées de l'Accord de Paris en 2040 en vue de limiter le réchauffement global à 1,5 °C. L'action dans ce domaine constitue un investissement prudent dans la nature et le climat, tout en offrant des perspectives socioéconomiques ;

c) **Question directrice** : quelle combinaison de mécanismes d'incitation et de réglementation est nécessaire pour réduire les déchets marins à la source et mettre en place une plus grande circularité tout au long du cycle de vie des plastiques ?

### **B. Investir dans la nature peut limiter l'impact et l'émergence de maladies zoonotiques et d'autres risques sanitaires**

11. La santé des êtres humains, celle des animaux et celle de la planète sont intimement liées. Notre approche devrait être la même : combiner l'expertise de chaque secteur dans un effort commun.

12. L'émergence de maladies zoonotiques est engendrée par des activités humaines non durables, notamment un système alimentaire de plus en plus intensif et industrialisé, un empiètement continu sur l'habitat naturel ainsi que le commerce illicite et la surconsommation d'espèces sauvages. L'impact de ces activités est exacerbé par les changements climatiques, qui contribuent également à la propagation d'agents pathogènes. Par ailleurs, des ressources nettement moins importantes et des capacités

moindres ont été investies dans la prise en compte de la santé des êtres humains, des animaux et de l'environnement d'une manière synergique.

13. L'interdépendance de la santé des êtres humains, des animaux, des plantes et des écosystèmes a été reconnue par l'Assemblée pour l'environnement dans sa résolution 3/4 sur l'environnement et la santé, en particulier dans la partie III sur la biodiversité et la partie IV sur la résistance aux antimicrobiens. L'approche « Une seule santé » figure également dans le projet de stratégie à moyen terme pour la période 2022–2025 et le programme de travail pour l'exercice biennal 2022–2023, dans les sections concernant l'action en faveur de la nature ainsi que les mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution. Des pratiques de conservation améliorées, proactives et rationnelles ainsi que l'utilisation durable des écosystèmes et de leur biodiversité peuvent contribuer à prévenir les voies de transmission accélérée des agents pathogènes tout en traitant d'autres questions sanitaires liées à la pollution, une alimentation déséquilibrée et l'insécurité alimentaire. Il est également important de réaliser des investissements supplémentaires dans la recherche scientifique afin de mieux comprendre les risques sanitaires d'une manière holistique, notamment en établissant des références scientifiques ainsi qu'en modélisant et en expérimentant des mesures de prévention potentielles. L'adoption urgente d'une approche « Une seule santé » dans le cadre d'une collaboration concernant l'expertise et les politiques en matière de santé des êtres humains, des animaux et de l'environnement est essentielle pour s'attaquer aux causes profondes des maladies zoonotiques et d'autres risques sanitaires.

14. Pour être efficaces, des espaces plus inclusifs, équitables et participatifs doivent être créés, reconnaissant les diverses connaissances, innovations, pratiques, institutions et valeurs des scientifiques, gouvernements, secteurs industriels et populations autochtones. Des investissements accrus sont nécessaires pour relever les défis de la consommation qui font augmenter les risques sanitaires, liés en particulier à une trop forte dépendance mondiale aux antimicrobiens qui polluent l'air, l'eau et le sol et contribuent chaque année à plus de 700 000 décès. Le fait de modifier la façon dont les sociétés produisent, consomment et gèrent les déchets dans les élevages et les systèmes alimentaires permettra également de réduire les risques sanitaires, lutter contre les inégalités et contribuer à assurer un avenir durable sur cette planète.

15. Lors du segment en présentiel de la cinquième session, les représentants sont invités à examiner les éléments suivants :

a) **Appel à l'action** : mettre en place des politiques, des institutions et des pratiques prônant le principe « Une seule santé », qui améliorent les résultats en matière de santé des êtres humains, des animaux et des écosystèmes et réduisent les risques de pandémie dans 20 régions à haut risque ;

b) **Perspectives dans l'action** : avant la pandémie actuelle, la Banque mondiale et le PNUE ont estimé qu'un investissement annuel de 1,9 à 3,4 milliards de dollars dans des systèmes « Une seule santé » renforcés produirait chaque année un rendement public mondial de plus de 30 milliards de dollars. Selon les estimations, les pertes cumulées liées à la pandémie de COVID-19 durant 2020 et 2021 devraient s'élever à près de 8 500 milliards de dollars, tandis que le total des pertes cumulées devrait atteindre 22 000 milliards de dollars. Il y a clairement une incitation économique forte et incontestable à investir dans « Une seule santé » ;

c) **Question directrice** : comment une collaboration interministérielle et multidisciplinaire peut-elle être encouragée afin d'améliorer les incidences pour la santé des êtres humains, des animaux et de l'environnement ?

## II. La nature au service des emplois, de l'élimination de la pauvreté et de la prospérité économique

### Reconstruire en mieux après la pandémie en investissant directement dans la nature

16. La nature soutient les économies et les sociétés à de nombreux niveaux. Selon les estimations, la valeur annuelle des services écosystémiques du monde entier s'élève à 125 000 milliards de dollars, soutenant des secteurs industriels (comme l'agriculture, la pêche, la foresterie et le tourisme) qui emploient 1,2 milliard de personnes. Plus de la moitié du PIB mondial dépend modérément ou fortement de la nature et de ses services. Environ 1,6 milliard de personnes dépendent directement des forêts du monde entier pour leur nourriture, leurs revenus et leurs moyens de subsistance, tandis que 3,3 milliards de personnes dépendent des pêcheries et de l'aquaculture. Des écosystèmes sains améliorent également la résilience de l'humanité face aux futurs chocs en renforçant la sécurité

alimentaire, en protégeant les êtres humains des incidences climatiques, en atténuant les effets des changements climatiques et en améliorant la santé des êtres humains.

17. La restauration des écosystèmes – les changements nécessaires pour conserver et gérer la nature afin de permettre à cette dernière de prospérer et se reconstituer – représente un avantage économique et social, pas un coût.

18. Une économie de la restauration – qui combine les économies bleue, verte et de la biodiversité – rime avec emplois et croissance, avec la mise en place de solutions écosystémiques et fondées sur la nature pour les problèmes écologiques et avec le rétablissement de la biodiversité. Il s'agit d'un élément essentiel afin de combler les besoins de financement pour respecter les engagements pris dans les conventions de Rio. Avec un financement suffisant, de l'imagination et une volonté politique, une économie de la restauration peut être mise en place dans le cadre d'une collaboration, en faisant appel à des parties prenantes des secteurs de la santé ainsi que du commerce, de la finance et du travail.

19. Le montant total du financement public international annuel en faveur de la nature est nettement inférieur aux subventions qui conduisent à sa dégradation, ce qui n'est pas durable et n'a pas de sens d'un point de vue économique. Faire preuve du courage et de la logique nécessaires pour évaluer et redéfinir les subventions à l'agriculture et aux combustibles fossiles ainsi que les fonds pour le relèvement post-COVID-19 en vue de résultats favorables aux pauvres et socialement équitables ainsi que d'une économie de la restauration, plutôt qu'une économie grise obsolète, mettra la reprise économique mondiale en conformité avec l'Accord de Paris, le Pacte de Glasgow et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, amorçant le changement nécessaire.

20. Les communautés marginalisées et vulnérables se sont avérées à maintes reprises être des gardiennes de la nature, alors qu'elles sont les plus touchées par la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement. Elles constituent l'élément central d'une transition économique socialement juste. En conséquence, avec l'objectif de développement durable 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) comme point d'ancrage, le rôle essentiel et souvent négligé des populations autochtones et communautés locales, des autorités régionales ainsi que des groupes de femmes et de jeunes dans l'intensification d'une action efficace sur le terrain jusqu'aux niveaux local, régional et national doit se voir accorder la priorité et être intégré de manière effective dans la conception et la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature. Le fait de parvenir à une égalité entre les sexes et entre les générations ainsi que de faire participer ces parties prenantes importantes en tant que coresponsables et alliés cruciaux sera essentiel pour que les pays respectent les engagements existants et intensifient l'action à différents niveaux.

21. Lors du segment en présentiel de la cinquième session, les représentants sont invités à examiner les éléments suivants :

a) **Appel à l'action** : au moins 10 initiatives phares – projets de restauration modèles adaptables avec impact socio-écologique élevé – sont financées et lancées en 2022. Ces initiatives phares devraient comprendre des engagements visant à restaurer de manière significative des écosystèmes prioritaires, notamment des écosystèmes d'eau douce, marins et côtiers, en adoptant des approches pleinement intégrées qui mobilisent l'ensemble des parties prenantes, y compris celles de communautés, du secteur privé ainsi que d'organisations gouvernementales et non gouvernementales. Ces initiatives devraient appuyer la réalisation des cibles figurant dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, une fois qu'un accord a été conclu à ce sujet ;

b) **Perspectives dans l'action** : l'ensemble des perspectives commerciales associées à la transformation de nos systèmes alimentaires et d'utilisation des terres et des océans pourraient générer près de 3 600 milliards de dollars de recettes additionnelles ou d'économies d'ici 2030, tout en créant 191 millions de nouveaux emplois. Les nouvelles initiatives phares de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes fournissent un exemple concret d'une nouvelle approche audacieuse, comme le montre l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel. Cette initiative est sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs de restauration, fournissant une sécurité alimentaire à près de 20 millions de personnes, créant environ 10 millions d'emplois et séquestrant approximativement 250 millions de tonnes de carbone ;

c) **Question directrice** : quelles sont les obstacles/perspectives que vous voyez dans votre propre région concernant l'appui au rétablissement de la nature comme base pour le rétablissement et la résilience des personnes et des économies ?

### III. La nature au service du climat

#### Mesures pour répondre aux engagements concernant les solutions fondées sur la nature et la biodiversité

22. La nature joue un rôle central en régulant le climat et en contribuant à la résilience de la société humaine face aux incidences climatiques. À l'heure actuelle, la dégradation de la nature, en partie causée par les changements climatiques, risque d'affaiblir ce rôle. Toutefois, en protégeant, gérant et restaurant les écosystèmes naturels et modifiés, dans le cadre d'une collaboration avec la nature, nous pouvons renforcer le rôle que celle-ci joue dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. De plus, ces solutions fondées sur la nature produiront des avantages additionnels, notamment pour la biodiversité, la santé des êtres humains et les emplois.

23. La haute intégrité sociale et environnementale des solutions fondées sur la nature revêt une importance capitale. Ces solutions doivent s'accompagner de solides garanties qui sont rigoureusement mises en œuvre d'une manière transparente. Plus de 10 années de mise en œuvre de mesures visant à réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts ainsi que le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (REDD+) au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont montré qu'il était important de placer les populations et les droits humains au cœur des solutions fondées sur la nature. En particulier, le consentement préalable, libre et éclairé des populations autochtones et des communautés locales est essentiel. Sans ces garanties, l'équité et la justice ne peuvent pas être assurées et la durabilité des solutions sera compromise. L'expérience REDD+ permet également d'éclairer un examen critique des solutions fondées sur la nature évaluées sous l'unique angle des avantages en termes de carbone. Dans certains cas, cela s'est traduit par une vision étroite des forêts, ignorant leurs services sacrés, sociaux, pharmaceutiques et de régulation, entre autres. Tout en reconnaissant leur rôle dans la fourniture de solutions climatiques, il est extrêmement important que tous les écosystèmes soient également appréhendés sous l'angle des populations qui les protègent, les utilisent et en tirent avantage. En ce sens, la pauvreté comme facteur de dégradation et d'appauvrissement des écosystèmes doit se voir accorder une place centrale dans les réponses qui appuient un partage équitable et juste des responsabilités.

24. Les solutions fondées sur la nature peuvent apporter une contribution majeure à l'adaptation aux changements climatiques. La restauration de forêts et de bassins versants situés en altitude pourrait permettre aux services d'approvisionnement en eau des 534 plus grandes villes du monde de réaliser des économies estimées à 890 millions de dollars chaque année et est essentielle pour la régulation de l'écoulement des eaux ainsi que la gestion des inondations extrêmes que nous connaissons dans le futur. Le fait de restaurer des forêts de mangroves qui offrent une protection face à la hausse du niveau des mers et aux ondes de tempête est de deux à cinq fois moins cher que de construire des structures artificielles, tout en améliorant la qualité de l'eau et les pêcheries locales.

25. S'agissant de l'atténuation des effets des changements climatiques, des solutions fondées sur la nature mises en œuvre dans l'ensemble des écosystèmes peuvent produire des réductions et des absorptions d'émissions d'au moins 5 gigatonnes (Gt) par an d'ici 2030. D'ici 2050, ce chiffre pourrait monter jusqu'à au moins 10 Gt par an, représentant une part significative de l'atténuation totale nécessaire. La contribution de solutions fondées sur la nature doit être accompagnée d'une décarbonisation massive et rapide de nos économies. Plus de 152 pays ayant intégré des objectifs de zéro émission nette dans leurs contributions déterminées au niveau national, cette double approche est cruciale, en partie parce que la décarbonisation à elle seule ne nous permettra pas de limiter l'élévation de la température moyenne à 1,5 °C, mais également parce qu'en l'absence d'une décarbonisation, l'élévation consécutive de la température dégradera davantage les écosystèmes, réduisant ainsi leur potentiel d'atténuation et leur résilience.

26. Les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation et celles pour l'atténuation se soutiennent mutuellement et apportent d'autres avantages sociaux et environnementaux. À sa cinquième session, l'Assemblée pour l'environnement peut jouer un rôle clé dans le processus visant à obtenir un consensus sur les garanties qui doivent accompagner l'utilisation de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation ainsi que pour l'atténuation et sur les moyens permettant de veiller à ce que le financement public et privé nécessaire soit mis à disposition afin d'appuyer ces solutions.

27. Lors du segment en présentiel de la cinquième session, les représentants sont invités à examiner les éléments suivants :

- a) **Appel à l'action** : utiliser pleinement la force de la nature pour faire face à de multiples crises (changements climatiques, perte de biodiversité et inégalités sociales) au moyen de contributions déterminées au niveau national, de plans d'adaptation et d'un accroissement des investissements publics et privés d'ici 2025 et au-delà ;
- b) **Perspectives dans l'action** : la protection, la gestion et la restauration des forêts et d'autres écosystèmes pourraient sortir un milliard de personnes de la pauvreté et créer 80 millions d'emplois verts, renforçant la résilience et comblant jusqu'à un tiers de l'écart des émissions ;
- c) **Question directrice** : comment les garanties et d'autres instruments peuvent-ils assurer une haute qualité et un volume adéquat d'investissements favorables aux pauvres en vue de solutions fondées sur la nature, tout en respectant pleinement les droits des populations autochtones et des communautés locales et en offrant de multiples services écologiques ?

## IV. La nature au service de systèmes alimentaires durables

### Réduire l'impact de l'agriculture sur la nature : une population nourrie sur une planète prospère

28. Des mesures collectives doivent être prises afin de transformer les systèmes agricoles et alimentaires, qui constituent des facteurs importants de perte de biodiversité, de pollution et d'émissions de gaz à effet de serre. Les mesures visant à réaliser une telle transformation devraient comprendre la mise en place de systèmes de production alimentaire qui sont basés sur des pratiques respectueuses des écosystèmes, prenant pleinement en considération les limites des ressources planétaires, l'alimentation et la nutrition, la sécurité ainsi que les moyens de subsistance, et encourageant des modes de consommation durables adaptés au contexte, notamment des changements de régime alimentaire et des comportements qui conduisent à une production nulle de déchets alimentaires. Parallèlement, ces mesures devraient viser à préserver la biodiversité et améliorer l'utilisation de cette dernière dans les écosystèmes agricoles et autres écosystèmes gérés, à se détourner de politiques et de pratiques qui dégradent les services écosystémiques et émettent des polluants, à réhabiliter les terres et les mers dégradées en mettant fin aux incitations à convertir davantage d'habitats, et à agir tout au long de la chaîne d'approvisionnement des produits de base au niveau mondial afin d'éliminer les pratiques préjudiciables à l'environnement.

29. Au cours des 18 derniers mois, le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a permis de mobiliser des centaines de milliers de personnes du monde entier, et de tous les groupes d'intérêts, afin d'accélérer les mesures visant à transformer les systèmes alimentaires mondiaux dans le cadre de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Programme 2030 reconnaît que la communauté internationale ne peut plus considérer l'alimentation, les moyens de subsistance et la gestion des ressources naturelles de manière séparée. De l'élimination de la pauvreté et de la faim à la lutte contre les changements climatiques, en passant par la préservation des ressources naturelles, l'alimentation et l'agriculture sont au cœur même du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

30. Dans le contexte de la Décennie d'action pour le développement durable, le Sommet sur les systèmes alimentaires a été un catalyseur pour la mobilisation publique mondiale et a permis d'obtenir des engagements de diverses parties prenantes, notamment de chefs d'État et de gouvernement, de chefs de file d'autres groupes d'intérêts, y compris du système des Nations Unies, de scientifiques, d'exploitants agricoles, de populations autochtones et de communautés locales ainsi que du secteur privé, afin de traduire la dynamique du Sommet en mesures concrètes. Plus de 100 profils de systèmes alimentaires nationaux ont été soumis par les pays avant la tenue du Sommet sur les systèmes alimentaires, tous incluant en tant que préoccupations majeures des incidences environnementales provoquées par les systèmes alimentaires actuels.

31. La communauté internationale se trouve à un carrefour. Il est essentiel d'examiner la coopération et les choix nécessaires pour s'attaquer aux défis et risques systémiques dans l'ensemble des systèmes alimentaires et agricoles ainsi que la manière dont les sociétés peuvent être remodelées dans le cadre d'un relèvement durable et résilient après la pandémie. Selon le récent rapport du PNUE, du Programme de Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) concernant le soutien direct aux producteurs de denrées alimentaires, intitulé « Une opportunité se chiffrant à plusieurs milliards de dollars : réorienter le soutien au secteur agricole pour transformer les systèmes alimentaires », 470 milliards de

dollars pourraient être redirigés chaque année vers une agriculture moins polluante et plus respectueuse de la nature.

32. Lors du segment en présentiel de la cinquième session, les représentants sont invités à examiner les éléments suivants :

a) **Appel à l'action** : s'engager à mettre en place des systèmes alimentaires respectueux de la nature qui contribuent activement à la mise en œuvre de profils de systèmes alimentaires nationaux améliorés émanant du Sommet sur les systèmes alimentaires, réorienter le soutien existant au secteur agricole afin d'appuyer des résultats respectueux de la nature, réaliser des progrès concernant l'accord de toutes les parties prenantes sur les principes d'une agriculture respectueuse de la nature et dont les émissions nettes sont nulles ainsi que concernant la nécessité de régimes alimentaires plus durables et sains – pour une population et une planète en bonne santé ;

b) **Perspectives dans l'action** : la majeure partie (87 %) des 540 milliards de dollars de soutien aux producteurs agricoles dans le monde entier conduit soit à une distorsion des prix soit à des effets nocifs sur la nature et la santé humaine. En collaborant avec d'autres entités du système des Nations Unies, notamment la FAO et le PNUD, le PNUE peut aider à réorienter ce soutien afin de transformer les systèmes alimentaires et d'atteindre les objectifs de développement durable ;

c) **Question directrice** : comment les pays peuvent-ils réaliser une réorientation des subventions qui ont des effets nocifs sur l'environnement afin de soutenir une agriculture régénératrice et respectueuse de la nature ainsi que des moyens de subsistance équitables ? Quels sont les obstacles à la réalisation de cet objectif et comment ceux-ci peuvent-ils être surmontés ?

## V. Résultats attendus : franchir les barrières

33. Lors du segment en présentiel de la cinquième session, les représentants des États Membres et d'autres représentants de haut niveau du secteur industriel et de la société civile sont invités à examiner les questions fondamentales suivantes :

a) **Des dirigeants plus audacieux avec de nouvelles alliances** : le succès de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement dépend de la prise par la communauté internationale d'un nouvel engagement visant à relever les défis mondiaux communs en faisant preuve d'une ouverture de cœur et d'esprit. Les dirigeants mondiaux seront jugés pour les mesures qu'ils prennent collectivement ou pour les occasions qu'ils gâchent. Comment les engagements déjà pris peuvent-ils être concrétisés ? Quelles autres instances gouvernementales doivent être mobilisées pour soutenir ces efforts et qui d'autre devrait être inclus dans ces efforts ? Quelles transformations au niveau de la direction et de la gouvernance sont nécessaires pour que les citoyens soient en mesure d'opérer des changements ?

b) **Un nouveau paradigme de responsabilité et d'action** : l'expérience a montré que les politiques n'aboutissent pas toujours à la prise de mesures. Quelles nouvelles mesures spécifiques les gouvernements ont-ils pris depuis la réunion en ligne de la cinquième session et quelles nouvelles mesures sont prévues à la suite de la réunion en présentiel ? Lors de la réunion en présentiel de la cinquième session, l'attention sera attirée sur des exemples positifs de mesures efficaces prises pour s'attaquer à la triple menace des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution afin d'intensifier celles qui donnent de bons résultats en vue de la réalisation des objectifs de développement durable ;

c) **Ressources nécessaires au succès** : les résolutions et les engagements constituent des mécanismes forts pour sensibiliser aux nouvelles questions mais ont besoin de financement pour transformer les paroles en actions. Quel appui financier sera mis sur la table pour soutenir des mesures locales, nationales et multilatérales de manière à ce que le financement public soit réaligné sur les besoins de la nature ?

d) **Le rôle du PNUE** : quel rôle le PNUE et le système des Nations Unies devraient-ils jouer dans l'appui aux mesures, eu égard à la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2022–2025 ainsi qu'au programme de travail et au budget pour l'exercice biennal 2022–2023 ?



---

e) **Tenir compte de l'impact sur les générations futures et réaliser notre programme commun** : la réunion en présentiel de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement coïncide avec le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, « Stockholm+50 », et le cinquantième anniversaire de la création du PNUE, « UNEP@50 ». Ces anniversaires marquants fournissent un tremplin pour repenser la gouvernance afin de mieux tenir compte de la santé et du bien-être des générations futures et pour s'appuyer sur les 12 recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, intitulé « Note Programme commun ». Comment pouvons-nous améliorer la coopération mondiale et redynamiser un multilatéralisme inclusif, interconnecté et efficace ?

---